Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Electricité

Plénier CURTE du 28 mai

- ***Évolution du processus de concertation au sein du CURTE***
- ***Point sur la concertation en cours sur les services système***
- ***Énergies électriques renouvelables et évolution du réseau de transport d'électricité***

➢ *Évolution du processus de concertation au sein du CURTE*

- *État des lieux du fonctionnement du CURTE*
- **Organisation de la concertation : l'exemple du NERC**
- **Quelles évolutions de fonctionnement du CURTE ?**

État des lieux

- **Le CURTE est le lieu de concertation entre RTE et ses clients pour préparer les évolutions sur les conditions d'accès au réseau et les mécanismes de marché en France. Toutefois ne participent à ces travaux que les clients effectivement présents dans les Commissions et les Groupes de travail.**

- **Les clients se sont organisés de manière différente pour participer aux instances du CURTE (représentation directe ou via une association ou un syndicat professionnel)**

- **La formalisation de la concertation a pris des formes variées selon les Commissions et les sujets traités.**

- **L'importance d'une concertation de qualité entre RTE et ses clients se trouve renforcée par les dispositions du Cahier des Charges type de concession du RPT.**

- **Amorcée début 2008, une révision des modes de fonctionnement du CURTE en adéquation avec l'évolution de notre environnement est un sujet de débat que RTE a souhaité porter en plénière du CURTE.**

➢ *Évolution du processus de concertation au sein du CURTE*

- **État des lieux du fonctionnement du CURTE**
- ***Organisation de la concertation : l'exemple du NERC***
- **Quelles évolutions de fonctionnement du CURTE ?**

Un exemple d'organisation de la concertation

- **Un exemple intéressant : les pratiques de concertation mises en œuvre par le NERC (North American Electric Reliability Corporation) :**

  - **issu d'une organisation créée par l'industrie suite au black-out de 1965 pour améliorer la fiabilité du système électrique**

  - **élabore les standards de fiabilité, applicables au réseau de grand transport des États Unis et du Canada**

  - **certifié par la FERC (Federal Energy Regulatory Commission), depuis le 1er janvier 2007, en tant que « Electric Reliability Organisation » (ERO) selon les dispositions prévues par la loi.**

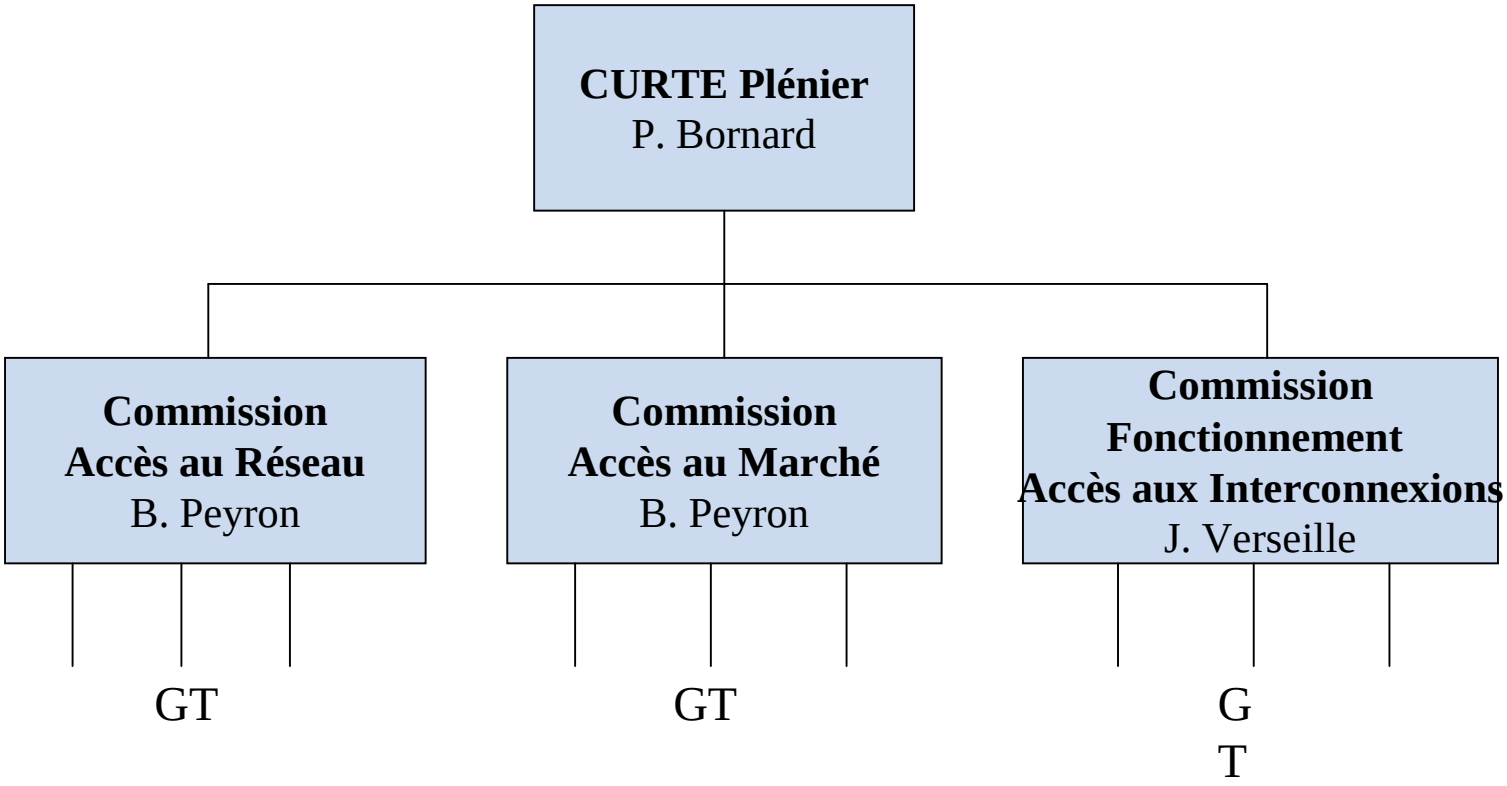
Les principes

- **Adhésion au NERC (12 catégories d'acteurs)**
  - ➢ Un membre du NERC peut participer aux Commissions du NERC, intervenir dans les travaux du NERC, participer au vote pour la validation des standards,….
- **Représentativité des acteurs**
  - ➢ Une représentativité équilibrée des 12 catégories d'acteurs dans les Commissions
- **Programme de travail des Commissions du NERC**
  - ➢ Les acteurs peuvent soumettre des demandes d'évolution, via une application Internet : demandes prises en compte par les Commissions dans l'élaboration des programmes de travail
- **Processus de consultation des acteurs**
  - ➢ Consultation des acteurs sur les projets d'évolution des Standards : via une application Internet, sur des périodes de 30 à 45 jours
- **Validation**
  - ➢ Par un vote des représentants des segments d'acteurs concernés, puis du Conseil d'Administration du NERC
- **Transparence**
  - ➢ Publication exhaustive sur le site du NERC des éléments sur l'organisation et les travaux du NERC

➢ *Évolution du processus de concertation au sein du CURTE*

- **État des lieux du fonctionnement du CURTE**
- **Organisation de la concertation : l'exemple du NERC**
- ***Quelles évolutions de fonctionnement du CURTE ?***

Après la rationalisation des Commissions…



Quelles évolutions ?

Une ambition à partager

- **Ouvrir la concertation vis-à-vis de l'ensemble des clients dont la nature et le nombre ont fortement évolué depuis la mise en place du CURTE**

- **Maintenir un fonctionnement efficace et structuré des instances du CURTE qui préparent les projets d'évolution de règles d'accès au réseau et de marché**

  ➢Ce qui nécessite sans doute de revoir les dispositions organisant les modes de participation des clients dans les différentes Commissions

- **Garantir la transparence sur les travaux du CURTE en assurant leur publication vis-à-vis de l'ensemble des clients de RTE**

  ➢Ce qui nécessite de revoir nos modes de communication

- ***Point sur la concertation en cours sur les services système***

Organisation de la concertation

- **Plusieurs producteurs ont souhaité engager une concertation avec RTE sur le niveau de rémunération des services système. D'autres attentes ont été exprimées pour améliorer le processus de mise en œuvre des services système, notamment pour le réglage de la fréquence**
- **Lors de la Commission Accès au Réseau du 9 avril, les participants ont retenu la proposition de RTE de mettre en place un GT « Services Système »**
- **Le GT associe des représentants des producteurs et de l'UNIDEN**
- **Le GT s'est réuni les 13 et 19 mai pour recueillir les attentes des producteurs et s'accorder sur un programme de travail**

Attentes des producteurs

- **Les producteurs ont précisé leurs attentes et souhaitent que le GT travaille sur les points suivants :**

  - Une réévaluation de l'enveloppe globale de la rémunération des services système dans le cadre du TURPE3

  - Modalités de calcul de la prescription « France » en réglages primaire et secondaire de fréquence, calée au plus juste, en conformité avec les règles UCTE

  - Une répartition de la prescription « France » entre les producteurs

  - La facilitation des échanges de réserves entre producteurs par un mécanisme adapté

  - Un système de contrôle qui n'entrave pas le mécanisme d'échanges

Proposition de programme de travail du GT

- **1er axe : Étude de l'enveloppe globale de rémunération du réglage de la fréquence**

  - Actualisation des méthodes et des données de coûts nécessaires
  - Collecte des données et simulation
  - Analyse des résultats et impact sur l'enveloppe
  - Le cas échéant, proposition d'une éventuelle réévaluation de l'enveloppe et des principes de révision de cette enveloppe

Proposition de programme de travail du GT

- **2ème axe : Amélioration du processus de mise en œuvre des réserves de fréquence**

  - Identification du besoin des services système « France » dans le respect des règles UCTE et communication aux producteurs (nature des informations et timing)
  - Répartition de la prescription entre producteurs
  - Etude d'un mécanisme permettant d'optimiser et de fluidifier les échanges de réserves entre producteurs
  - Révision des différentes étapes du processus opérationnel
  - Adaptation du processus de contrôle en lien avec les évolutions découlant des points précédents.

Planning

- **A la demande des producteurs, la priorité des travaux porte sur l'axe 1**
  - description des méthodes en juin
  - simulations pendant l'été : à défaut de disposer de coûts de référence DIDEME, cela suppose que les producteurs soient à même de fournir des éléments objectifs sur leurs coûts
  - Objectif : disposer d'éléments d'estimation, susceptibles d'être transmis à la CRE dans le cadre de la consultation sur TURPE3
- **Prochaines étapes**
  - 2 réunions du GT les 10 et 23 juin
  - Point d'étape en Commission Accès au Réseau du 9 juillet

Planification des réunions du CURTE pour 2008

- **Réunion plénière du CURTE**
  - 29 octobre à 10H00
- **Commission Accès au Réseau (CAR)**
  - 9 juillet à 14H00, 16 octobre à 10H00
- **Commission Accès au Marché (CAM)**
  - 11 juillet à 10H00, 1er octobre à 10H00, 10 décembre à 10H00
- **Commission Fonctionnement de l'Accès aux Interconnexions (CFAI)**
  - 20 juin à 10H30